Système de garde d'enfants Personnel du CHU Réunion

Dans le cadre du plan de prévention et de gestion de l'épidémie de Coronavirus, la Préfecture, l'Agence Régionale de Santé et le Rectorat déploient un service de garde des enfants pour les personnels hospitaliers.

Il concerne **toutes les catégories de professionnels** : médecins, soignants, techniques, logistiques, administratifs.

Votre enfant a moins de 3 ans	Votre enfant est scolarisé en Ecole Maternelle, Primaire ou Collège
Depuis le 16 mars, il peut être accueilli dans	
des établissements multi-accueil ou crèches	A commente a de le mai: 22 manus il moret âtero
réquisitionnés partout dans l'île.	A compter du lundi 23 mars, il peut être
La liste actualisée est disponible sur le site de	accueilli dans son école ou collège habituel ou à
la CAF Réunion : https://urlz.fr/c8ll	défaut dans un établissement à proximité.
Un justificatif d'activité (bulletin de salaire)	
vous sera demandé.	Une inscription est nécessaire sur la plate-
	forme dédiée de l'Académie de la Réunion :
 La cellule dédiée Garde d'Enfant au sein de 	https://analyses-ssa.ac-
la DRH tient à jour une liste de partenaires	reunion.fr/PJE/ParentssantelQ2/report.htm
assurant de la garde à domicile.	
@:gardedenfant@chu-reunion.fr.	
	Infos:
■ Infos:	 les établissements sont fermés les
Le Président du COGOHR et son conseil	mercredis et samedis.
d'administration ont décidé d'attribuer un	- Un panier repas doit être fourni
CESU exceptionnel annuel d'un montant de 400 euros (cf. Annexe I)	- Un justificatif d'activité (bulletin de salaire) vous sera demandé

Dispositif complémentaire - Halte-Garderie CHU Réunion

A compter du lundi 23 mars, le CHU de la Réunion ouvrira 2 haltes garderies sur les sites des Instituts d' Etudes en Santé Nord et Sud pour les professionnels se retrouvant en difficultés malgré les dispositifs existants.

<u>Public ciblé</u>: enfants de 3 à 12 ans — Parents: employés au CHU Réunion, toutes filières professionnelles confondues.

Conditions d'accueil :

Accueil gratuit par une équipe d'animateurs disposant d'une expérience auprès d'enfants et formés aux règles d'hygiène et de sécurité placés sous la responsabilité d'un cadre de santé formateur. Un pédiatre d'astreinte du CHU peut être sollicité si besoin.

Horaires: 6h à 21h, du lundi au dimanche Petits groupes de 10 enfants maximum.

Vous êtes intéressé ? Remplissez la fiche d'inscription jointe en Annexe II et renvoyez la à la Cellule Garde d'enfants CHU Réunion gardedenfant@chu-reunion.fr -0262 71 98 14 avant le samedi 20 mars- 14h00.

Une réponse sur votre éligibilité vous sera adressée dans les meilleurs délais.

Comité de Gestion des Œuvres Sociales Hospitalières de la Réunion

CESU COGOHR

Dispositif exceptionnel

Covid 19

Dans ce contexte difficile et afin <u>de soutenir les personnels des</u> <u>établissements hospitaliers publics</u>, le président du COGOHR et son conseil

d'administration ont décidé d'attribuer un CESU exceptionnel d'un montant de 400 euros.

Ce dispositif exceptionnel prendra en compte les formulaires déjà transmis au COGOHR et les demandes qui seront acheminées au COGOHR <u>jusqu'au</u> 31 mai 2020.

Au-delà de cette date, les agents hospitaliers percevront un CESU de 250 €. Les formulaires sont à votre disposition dans votre établissement auprès du (ou de la) Correspondant(e) Local(e) ou vous pouvez le télécharger sur notre site internet : www.cogohr.com.

Vous devez remplir les conditions suivantes :

Être agent en activité (titulaires, stagiaires, CDI, agents contractuels ayant au moins 6 mois d'ancienneté consécutifs dans l'établissement) et avoir au moins un enfant de 0 à 13 ans à charge fiscalement.

Pièces à fournir :

- L'avis d'impôt 2019 sur les revenus 2018
- La dernière fiche de paie
- Le livret de famille
- <u>Pour les personnes en concubinage</u> : L'attestation de concubinage + l'avis d'impôt du (ou de la) concubin(e)
- <u>Pour les personnes pacsées dans le courant de l'année</u> : la notification de PACS + l'avis d'impôt du conjoint(e)

Fait à Trois Bassins, le 18 mars 2020

Le Directeur du COGOHR

Camille BONNE

ANNEXE II – Fiche d'inscription

			FICHE DE	RENSEIGNEMEN	ITS		
		Inscription à la	Halte Garderie C	HU Réunion - du	23/03/2020 au 05	i/04/2020	
			CHU Site Nord		CHU Site Sud		
Inscription	1 🗆						
Renouvell	ement ou modif	fications : □ (ne	e plus fournir les pi	ièces justificatives	demandées lors d	le l'inscription)	
esoins :							
	Lundi 23/03/2020	Mardi 24/03/2020	Mercredi 25/03/2020	Jeudi 26/03/2020	Vendredi 27/03/2020	Samedi 28/03/2020	Dimanche 29/03/2020
Horaires de travail				+			
Heure d'arrivée							
Heure de départ							
	Lundi 30/03/2020	Mardi 31/03/2020	Mercredi 01/04/2020	Jeudi 02/04/2020	Vendredi 03/04/2020	Samedi 04/04/2020	Dimanche 05/04/2020
Horaires de travail							
Heure d'arrivée							
Heure de départ							
	ments enfant :						
accination	à jour 🛮 Oui	□ Non	Poids :A	Allergie (s):			
	e chose que nou				t : □ Oui □ No		

<u>NB :</u> Il est à noter que la halte-garderie n'accueillera aucun enfant malade ou sous traitement. Une prise de température sera réalisée à l'arrivée de chaque enfant.

Nom et prénom du pédiatre et/ou médecin de famille :

Renseignements parents :

□ Père	□ Mère					
Matricule :	Matricule :					
Nom/Prénom :	Nom/Prénom :					
Profession:	Profession:					
Employeur:	Employeur:					
Tél personnel / professionnel	Tél personnel / professionnel:					
@:	@:					
☐ En cas d'urgence, j'autorise la halte-garderie à prendre toutes les dispositions nécessaires concernant la prise en charge de mon enfant.						
Personnes à prévenir en cas d'urgence :						
Nom/Prénom/Tél. :						
Name/Definess/T41						
Nom/Prénom/Tél. :						
Personnes autorisées à récupérer l'enfant :						
Nom/Prénom/date de naissance/Tél. :						
Nom/Prénom/date de naissance/ Tél. :						
(la carte d'identité de la personne sera demandée à l'accueil de la « halte garderie »						
<u>Documents justificatifs demandés</u> Livret de famille						
Copie du carnet de vaccination ou certificat de vaccination à jour						
En cas de séparation des parents, document officiel précisant l'autorité parentale, le droit de garde et l'élection du domicile de l'enfant						
Photocopie d'assurance responsabilité civile et individuelle en cours de validité pour l'enfant						
Attestation du supérieur hiérarchique justifiant les horaires de travail (ou copie du planning)						
Attestation de l'employeur justifiant la présence de votre conjoint sur son lieu de travail						
Nécessaire à prévoir quotidiennement						
Drap Oreiller						
Panier repas, goûter et couverts						
Jouets/ Doudou : Précisez						
Cahier de transmission (petit format)						
Afin de prioriser les demandes, des critères de sélection ser	ront utilisés					
□ 1. Professionnel de santé en horaires matin (6h- 13h30) et soir (13h00-21h00)						
□ 2. Parent isolé						
☐ 3. Couple de deux professionnels de santé travaillant au CHU de la Réunion ou autre structure de santé						
A, le						
Signature :						